

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2013

Numéro de version 20

Révision: 07.01.2013

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**· Identificateur de produit**

· Nom du produit: **TOLUENE**

· Code du produit: 0130

· No CAS: 108-88-3

· Numéro CE: 203-625-9

· Numéro index: 601-021-00-3

· Numéro d'enregistrement: 01-2119471310-51-xxxx

· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Emploi de la substance / de la préparation: Solvant de nettoyage, dégraissage  
Pharmacie, laboratoire  
Fabrication de produits chimiques

**· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· Producteur/fournisseur: Société CHARBONNEAUX BRABANT TEL: 03-26-49-58-70  
Société P. BRABANT TEL: 03-20-41-28-05  
Société FLOURENT BRABANT TEL: 03-20-41-28-05  
Société BRABANT CHIMIE TEL: 02-38-87-81-75  
Société HAUGUEL Saint Ouen TEL: 01-30-37-00-04  
Société HAUGUEL Gonfreville TEL: 02-32-79-55-00

· Service chargé des renseignements: Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT  
5 rue de Valmy - Z.I. Port Sec - BP 341  
51062 REIMS CEDEX  
Tel: 03 26 49 58 70  
Courriel: chimie@charbonneaux.com

· Numéro d'appel d'urgence: ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59  
SAMU : 15  
POMPIERS: 18  
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.  
Emergency Number 112

### 2 Identification des dangers

**· Classification de la substance ou du mélange**

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.  
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xn; Nocif

R48/20-63-65: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.



Xi; Irritant

R38: Irritant pour la peau.



F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Repr. Cat. 3

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2013

Numéro de version 20

Révision: 07.01.2013

**Nom du produit: TOLUENE**

(suite de la page 1)

**· Éléments d'étiquetage**

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.



GHS02

GHS07

GHS08

- Mention d'avertissement
- Mentions de danger

Danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P309+P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.

**· Autres dangers**

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

### 3 Composition/informations sur les composants

**· Caractérisation chimique: Substances**

- No CAS Désignation 108-88-3 TOLUENE
- Code(s) d'identification
- Numéro CE: 203-625-9
- Numéro index: 601-021-00-3
- SVHC néant

### 4 Premiers secours

**· Description des premiers secours**

- Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.

- Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

- Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

- Après ingestion:

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.

- Indications destinées au médecin:

- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Vertiges

Nausées

Yeux: Les liquides ou vapeurs peuvent causer une irritation des yeux.

L'absorption par la peau peut entraîner des effets toxiques.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2013

Numéro de version 20

Révision: 07.01.2013

**Nom du produit: TOLUENE**

(suite de la page 2)

· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

*Pas de traitement spécifique requis.*

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction:

*Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.*

*Mousse  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone*

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

*Jet d'eau à grand débit  
Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu*

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

*Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Les eaux de ruissellement vers les égouts peut provoquer un incendie ou une explosion.  
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.*

· **Conseils aux pompiers**

· Equipement spécial de sécurité:

*Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.*

· **Autres indications**

*Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.*

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

*Porter un appareil de protection respiratoire.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux  
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.*

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

*Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.*

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

*Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.  
Utiliser du matériel antidéflagrant*

· **Référence à d'autres sections**

*Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

### 7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**

· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)  
Si possible, utiliser un système de transfert clos.*

· Préventions des incendies et des explosions:

*Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.  
Mise à la terre des équipements*

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

*Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.  
Matériau approprié pour réservoirs et conduites: acier doux.  
Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.  
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.  
Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaison équipotentielle électrique et une mise à la terre.*

· Indications concernant le stockage commun:

*Ne pas stocker avec les aliments.  
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.*

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2013

Numéro de version 20

Révision: 07.01.2013

**Nom du produit: TOLUENE**

(suite de la page 3)

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour**

**l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

· **Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 108-88-3 TOLUENE

VME (France)	Valeur momentanée: 384 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 192 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm R3
PEL (U.S.A.)	Valeur momentanée: C 300; 500* ppm Valeur à long terme: 200 ppm *10-min peak per 8-hr shift
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 560 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm
TLV (U.S.A.)	75 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm NIC-BEI
AGW (Allemagne)	190 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm 4(II);DFG, H, Y

· DNEL

Information non disponible

· PNEC

Information non disponible

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.  
Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.  
Dans le cas des masques à cartouche, utiliser les filtres de type A  
En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.  
Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.  
Filtre combiné adéquat par exemple ABEK- P2

· Protection des mains:



Gants de protection

Norme EN 374

Se référer aux informations sur les résistances chimiques de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

Changer régulièrement les gants.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Caoutchouc fluoré (Viton)

Gants en PVA

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Valeur pour la perméabilité: taux  $\geq$  480min

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

FR

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2013

Numéro de version 20

Révision: 07.01.2013

Nom du produit: **TOLUENE**

(suite de la page 4)

### 9 Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.

- Aspect:

- Forme: Liquide

- Couleur: Incolore

- Odeur: Aromatique

- Seuil olfactif: Information non disponible

- valeur du pH: Non applicable.

- Changement d'état

- Point de fusion: -95°C

- Point d'ébullition: 110-111°C

- Point d'éclair: 4°C

- Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

- Température d'auto-inflammation: 535°C

- Température de décomposition: Non déterminé.

- Auto-inflammation: Non déterminé.

- Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

- Limites d'explosion:

- Inférieure: 1,2 Vol %

- Supérieure: 7 Vol %

- Pression de vapeur à 20°C: 29 hPa

- Densité à 20°C: 0,87 g/cm<sup>3</sup>

- Masse volumique à 20°C: 867 kg/m<sup>3</sup>

- Solubilité dans/miscibilité avec

- l'eau à 15°C: 0,5 g/l

- Coefficient de partage (n-octanol/eau): 2,73 log POW

- Viscosité:

- Dynamique à 20°C: 0,6 mPas

- Autres informations**

- Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10 Stabilité et réactivité

#### Réactivité

- Stabilité chimique

- Décomposition thermique/conditions à éviter:

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- Conditions à éviter**

- Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

- Chaleur / source de chaleur

- Matières incompatibles:**

- Acides forts

- Oxygène sous pression ou oxygène liquide

- Peroxydes (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub>, Na<sub>2</sub>O<sub>2</sub>, K<sub>2</sub>O)

- Acides oxydants et sels (HNO<sub>3</sub>, MnO<sub>4</sub>K...)

- Halogènes: fluor, chlore, brome, iode

- Produits de décomposition dangereux:**

- La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbures variées, aldéhydes et des suies.

### 11 Informations toxicologiques

#### Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë:**

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	5500 - 7500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	8400 - 18000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50	12,5 - 28,8 mg/m <sup>3</sup> (RAT)
		5320 mg/m <sup>3</sup> (mus)
	LC50	5,5mg/l (96h) (POISSONS)

- Par voie orale:

- Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

- Par voie cutanée:

- Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

- Par inhalation:

- Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis  
L'inhalation de vapeur à forte concentration entraîne une réaction narcotique sur le système nerveux central.

- Effet primaire d'irritation:**

- Corrosion cutanée / irritation cutanée:

- Provoque une irritation cutanée.

- Lésions oculaires graves / irritation oculaire

- Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2013

Numéro de version 20

Révision: 07.01.2013

**Nom du produit: TOLUENE**

(suite de la page 5)

- **Sensibilisation:**
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée: *Pas d'effet sensibilisant connu.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT):**
- après une exposition répétée: *Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*
- après une exposition unique: *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
- **Toxicité par aspiration:** *Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**
- Cancérogénicité: *Repr. 2*
- Mutagénicité sur les cellules germinales: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*
- Toxique pour la reproduction: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*  
*Susceptible de nuire au fœtus.*

### 12 Informations écologiques

#### · **Toxicité**

· Toxicité aquatique:  
CE50 (écologique) | 3,78mg/l (48h) mg/l (DAPHNIES)

· **Persistance et dégradabilité** *Facilement biodégradable.*

Biodegradabilité (-)  
*Facilement biodégradable*

#### · **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

· Potentiel de bioaccumulation *Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau*  
*Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol*  
*Selon le coefficient de partage, le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.*

Log Pow | 2,73 (-)

· Mobilité dans le sol *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

#### · **Autres indications écologiques:**

· Valeur DCO: *Information non disponible*  
· Valeur DBO5: *Information non disponible*  
· Indications générales: *Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.*  
*Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.*

#### · **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· PBT: *Information non disponible*  
· vPvB: *Information non disponible*  
· **Autres effets néfastes** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

### 13 Considérations relatives à l'élimination

#### · **Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation: *Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.*  
*Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.*  
*Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.*  
*Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.*

· Code déchet: *Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.*

#### · **Emballages non nettoyés:**

· Recommandation: *Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.*  
*Ne pas découper, perforer ou souder sur ou à proximité des emballages vides.*  
*Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.*  
*Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.*  
*Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchet ménager.*  
*Ne pas incinérer un emballage fermé.*

### 14 Informations relatives au transport

· **No ONU**  
· ADR, IMDG, IATA *UN1294*

· **Nom d'expédition des Nations unies**  
· ADR *1294 TOLUÈNE*  
· IMDG, IATA *TOLUENE*

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.01.2013

Numéro de version 20

Révision: 07.01.2013

**Nom du produit: TOLUENE**

(suite de la page 6)

**· Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.  
· Étiquette 3

· IMDG, IATA



· Class 3 Flammable liquids.  
· Label 3

**· Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA II

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.

· Indice Kemler: 33  
· No EMS: F-E,S-D

· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

**· Indications complémentaires de transport:**

· ADR  
· Quantités limitées (LQ) 1L  
· Catégorie de transport 2  
· Code de restriction en tunnels D/E

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN1294, TOLUÈNE, 3, II

### 15 Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

voir chapitre 2

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Néant

· **Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

### 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15)

Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80

Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11

Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36

Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22

Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2013

Numéro de version 20

Révision: 07.01.2013

**Nom du produit: TOLUENE**

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite de la page 7)

FR  
(suite page 9)



**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 07.01.2013

Numéro de version 20

Révision: 07.01.2013

**Nom du produit: TOLUENE**

(suite de la page 8)

**Annexe: Scénario d'exposition**

· **Désignation brève du scénario d'exposition** Non disponible

FR